



LE TRAIL DU VIEUX LAVOIR

LE TRAIL
DU VIEUX
LAVOIR
Organisé par l'A.F.L.M.B

DIMANCHE 17 JUIN 2018 (Départ 8H45)

MARCHE NORDIQUE – 21,5 KM – Gratuit

Attention : Epreuve non chronométrée – pas de classement

Bulletin d'inscription **INDIVIDUEL** à retourner **avant le 15 juin 2018** à :
A.F.L.M.B. Mairie de Morainvilliers, 78630 MORAINVILLIERS

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....
Adresse : Téléphone(s) :
Ville : Code Postal : Courriel :
Sexe : M F Disposez vous de bâtons : Club :

INSCRIPTION POSSIBLE LE JOUR MEME, DIMANCHE 17 JUIN DE 7H à 8h15 IMPERATIVEMENT

(Dans la salle des loisirs au stand MARCHE NORDIQUE)

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES POUR LES MARCHEURS :

- Sur le parcours la priorité est donnée aux coureurs : les marcheurs devront veiller à s'arrêter si besoin pour laisser passer les coureurs

- autonomie en eau conseillée
- bâtons de marche nordique recommandés
- les référents de marche vous guideront sur le parcours cependant en cas d'isolement les marcheurs pourront suivre les balises 21.1 km et se faire aider par les signaleurs officiels de la course (gilets fluo).
- la marche étant gratuite et non compétitive : il ne sera pas remis de dossard, de prix ni de tee-shirt aux marcheurs.
- le prêt de bâtons de marche nordique est possible (dans la limite de paires disponibles)
- par respect de l'environnement veillez à ramener dans vos sacs tous vos déchets : papier, plastiques, emballages etc ...

ASSURANCES POUR LA MARCHE NORDIQUE :

Individuelle accident :

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération, le cas échéant, ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

Domage matériel :

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Vol et disparition :

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Pour acceptation des recommandations et des conditions d'assurances, le 17 juin 2018, à MORAINVILLIERS.

Signature :